

# COMPTE RENDU INTERVENTION ANNE BARRIER

## ROLE DE L'INFIRMIERE EN SANTE DU TRAVAIL

Anne BARRIER, présidente du GIT, nous a énoncé les éléments du contexte actuel : évolution de notre métier et également de notre formation, mise en place de l'ordre infirmier , réforme en santé du travail , pénurie des médecins du travail ....

Elle rappelle ensuite que le cadre réglementaire peu clair (code du travail, code de santé publique), le cadre organisationnel ( statut, fonction) , les différents modes d'exercice (service inter ou service autonome) et la multiplicité des secteurs d'activité rendent difficile l'exercice de notre métier .

Actuellement, les dernières directives nous demandent de nous impliquer fortement dans la prévention des risques professionnels (en participant à l'élaboration du document unique par exemple). Il apparaît également très important de donner la priorité aux risques psychosociaux, ainsi qu'à l'ensemble des risques liés aux expositions professionnelles et par conséquent aux actions en milieu du travail.

Divers travaux sont en cours pour nous accompagner dans la mutation de notre métier :

- Evaluation de la réforme en santé du travail
- Réflexion sur l'intégration des IDE en service inter entreprise
- Etude démographique des IDE
- Réflexion sur la délégation des compétences ente médecin et infirmière
- Bilan sur la mise en œuvre de la pluridisciplinarité
- Sollicitation des infirmières GIT sur les réflexions en cours

Le GIT s'implique fortement dans ses divers travaux en constituant notamment de groupes de travail, avec des réunions nationales et régionales , qui permettent d'échanger, réfléchir et fédérer des idées.

Le GIT propose notamment d'élargir et uniformiser nos compétences :

- Activités de soins et visites médicales : suivi des visites médicales, réalisations des examens complémentaires, activité infirmière (écoute, accueil, accompagnement), veille sanitaire et épidémiologique
- Actions en milieu du travail : étude de poste, démarche de prévention, métrologie, suivi des AT et MP, organisation des secours, aide au maintien dans l'emploi, participation au CHSCT
- Prévention et formation : éducation collective, relation avec les organismes extérieurs

- Formation du personnel de santé : accueil et encadrement des étudiants
- Pratiques avancées : étude et écriture de mémoire, consultation infirmière

Mais des craintes subsistent : toutes les IST seront-elles intégrées à des services inter ? comment cadrer la pluridisciplinarité ? ces changements devront-ils induire une perte d'autonomie ? pourrons nous conserver ce lien précieux avec le milieu du travail, et les salariés ? ...

En conclusion, Anne BARRIER a listé les propositions du GIT pour notre avenir :

Définition d'un statut , d'une fonction propre : reconnaissance de l'expertise infirmière, garantie de notre indépendance professionnelle, reconnaissance d'une clinique infirmière, obtention d'un statut clair au sein de l'équipe pluridisciplinaire, participation au CHSCT en tant que membre consultatif, acquisition d'un tiers temps infirmier, définition claire de notre rôle, harmonisation des grilles de salaires

Renforcement de la formation initiale et professionnelle continue : création d'un diplôme national obligatoire de spécialisation en santé du travail, formation continue pour le maintien des connaissances

Définition claire des responsabilités de l'IST : la législation devra clarifier les tâches déléguées, les compétences nécessaires, les responsabilités juridiques.

Le GIT préconise également la création d'un poste infirmier régional référent pour collaborer avec le médecin inspecteur régional du travail, assurer la cohérence des missions infirmières en entreprise et représenter la profession dans les différentes instances régionales.